



# Inaptitude à l'emploi dans la FPE une avancée notable !

Tout fonctionnaire déclaré définitivement inapte à l'emploi aura dorénavant droit à une **période de préparation au reclassement (PPR)** rémunérée durant un an.

La PPR a pour but de sécuriser la situation de ces agents et de les préparer à de nouveaux emplois compatibles avec leur état de santé en accompagnant statutairement leur transition professionnelle vers le reclassement.

Cette période de transition peut comporter des temps de formation, d'observation et de mises en situation professionnelle sur un voire plusieurs postes, que ce soit dans l'administration d'origine de l'agent ou dans une autre administration.

Le 5 décembre dernier, s'est tenue à la DGAFP, un groupe de travail destiné à l'examen du projet de décret relatif à cette période de préparation au reclassement dans la **fonction publique d'Etat**.

**La fédération des services publics CFE CGC, profondément attachée à la défense des agents fragilisés dès lors qu'ils sont en situation d'inaptitude professionnelle obtient :**

- **Une sécurisation de la période PPR et notamment des périodes de formation et de stages d'observation grâce à la mise en place d'une convention tripartite entre l'agent, l'employeur et un dispositif assurantiel, comme cela a déjà été expérimenté, avec succès, dans la fonction publique territoriale.**
- **La prise en compte de toutes les catégories d'inaptitude au sens de la loi du 11 février 2005 (altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant).**
- **L'instauration d'un véritable accompagnement des agents tout au long de la PPR avec des entretiens de suivi périodiquement organisés avec l'agent concerné.**

**Des avancées notables pour l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat !**

**Défendre vos droits**

**Fédération des services publics CFE CGC**

**Tous potentiellement concernés, tous fondamentalement engagés**